



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 58231

Texte de la question

Mme Annette Peulvast-Bergeal attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le problème de coût de la collecte, de l'élimination et de la valorisation des déchets issus du courrier non adressé et des journaux magazines. En 1999, le courrier non adressé représentait 1 millions de tonnes, soit à peu près 17 kilogrammes par habitant et par an. L'ADEME a piloté une étude sur la caractérisation de ces flux, et leur spécificité à terme sur les différentes formes d'organisation de la collecte et le coût de telles opérations. Elle lui demande quelles mesures vont être prises suite à cette étude.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant notamment le courrier non adressé. Afin d'éclairer la réflexion du groupe de travail sur le courrier non adressé, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a défini, avec les services du ministère chargé de l'environnement, le cahier des charges d'une étude en plusieurs volets portant sur la caractérisation des flux émis et leur évolution à terme, les différentes formes d'organisation de la collecte et le coût de telles opérations. Les résultats de cette étude sont disponibles auprès de l'ADEME sous la forme d'un rapport intitulé « Le courrier non adressé - Synthèse et rapport d'études ». Ce rapport est composé d'une synthèse de la situation et de trois études. Le courrier non adressé est constitué des imprimés sans adresse (prospectus publicitaires, communication des institutions) et des journaux gratuits. Ces documents peuvent être distribués dans les boîtes à lettres ou dans un lieu public. L'étude estime ainsi qu'en 1999 le courrier non adressé représente en France métropolitaine environ 992 000 tonnes à 5 % près, soit 17 kilogrammes par habitant (ou 42 kilogrammes par ménage). Le nombre d'imprimés sans adresse distribué aux ménages est estimé à 18 milliards avec un poids unitaire moyen de 46 grammes, et celui des journaux gratuits à 1,8 milliard avec un poids unitaire moyen de 89 grammes. La quantité de journaux, magazines, mailings et imprimés, hors papiers de bureaux, est estimée à un peu plus de 2,6 millions de tonnes par an, soit 43 kilogrammes par habitant. Concernant les perspectives d'évolution des flux émis, l'étude prévoit une stabilité des tirages de la presse gratuite et une réduction lente mais certaine du volume de papier distribué. Par ailleurs, si, à terme, 1 000 000 tonnes de courrier non adressé étaient valorisées pour moitié par la filière papetière et pour moitié par récupération d'énergie, toutes choses étant égales par ailleurs, il en coûterait entre 650 et 750 millions de francs aux collectivités. Pour 2 650 000 tonnes de journaux magazines imprimés, dont 40 % seraient recyclés, il en coûterait entre 1 750 et 2 000 millions de francs aux collectivités. Le rapport effectué sur ce sujet permet désormais de disposer d'un état des lieux. Lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2000, le Gouvernement s'est engagé à prendre en 2001 les mesures réglementaires nécessaires sur la base des conclusions de ce rapport. Un projet de décret, préparé par les services du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a ainsi été soumis à consultation auprès des acteurs de la filière.

Données clés

Auteur : [Mme Annette Peulvast-Bergeal](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58231

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2001, page 1179

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1801